

**Extrait du procès-verbal
 des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 6 septembre 2010.

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents

9

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

Conseillers présents : FOURNIER C. / DOSSMANN M. /
 HINDENNACH G. / RIFF D. / KREMMEL M.L. / KEITH H. /
 HEIM C. / WOLFF B.

Conseiller absent: SCHARSCH J. / FALK E. (excusés)

Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2010 :

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2010.

Manifestation du 12 septembre autour du lavoir :

Après la mise au point de l'organisation et du déroulement de la manifestation du 12 septembre autour du lavoir, par le Conseil Municipal assisté des responsables des associations participantes, le Maire fait part de sa satisfaction quant à l'opération réhabilitation du lavoir qui, démarrée en 2004, a pu se faire grâce à l'engagement de nombreux bénévoles.

Il remercie les membres du Conseil Municipal qui ont apporté leur contribution à ces travaux. En vue de la préparation de cette manifestation, une réunion de travail est programmée vendredi, le 10 septembre à 18 h 00.

Approbation du marché des travaux de la salle polyvalente :

M. le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'appel d'offres concernant les travaux de rénovation de la salle polyvalente, ainsi que les entreprises qui ont été retenues par la commission d'ouverture des plis.

N°	Lot	Entreprise retenue	Montant HT
1	Démolition gros oeuvre	LICKEL	41 535,76
2	Charpente métallique + option	MULLER ROST	35 187,50
3	Couverture bac acier + option	CCM	72376,51
4	Menuiserie aluminium + options 1 et 2	ATALU	86 394,00
5	Bardage bois et fibrociment	SCHALCK	10 648, 50
6	Étanchéité	SOPREMA	5 901,39
7	Enduits extérieurs	BISCEGLIA	7 646,08
8	Echafaudage	FREGONESE	6 268,99
9	Electricité luminaires courant faible + option	KAH	43 790,80
10	Installation sanitaire + option	SANICHAUFF	30 457,64

11	Chauffage central VMC	Energie et Technique	52 357,59
12	Carrelage faïence + option 2	DIPOL	12 938,81
13	Plâtrerie faux plafonds + options 1 et 2	RUFFENACH	60 459,34
14	Revêtements sols souples parquets + option	SOCOBRI	22 916,45
15	Menuiserie intérieure + option1	SCHALCK	33 875,00
16	Cuisine collective	infructueux	
17	Aménagement extérieur VRD	DIEBOLD	14 639,28
18	Peinture et revêtements muraux + options 1,2,3	BOEHM	18 923,70
19	Porte sectionnelle	BN FRANCE	1 478,35
20	Stores + option	DESIGN	12256,00
21	Vidéo projecteur	infructueux	
22	Extincteurs plans évacuation	EUROFEU SERVICE	749,60
		TOTAL	570 801,29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution des différents lots, ainsi que les montants y relatifs (bases + options), autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Contrat de territoire Communauté de Communes de la Région de Saverne et Conseil Général du Bas-Rhin :

Suite à la délibération du 5.07.2010, M. le Maire présente la synthèse des projets d'investissements proposés par les conseillers et lui-même.

Intitulé du projet	Année de lancement des travaux	Projet égal ou Supérieur à 50 000 € HT
Aménagement de la route de Saverne (Sécurisation de la traversée du village Est-Ouest)	2012 / 2013	oui
Agrandissement de la cour d'école, du parking de la salle polyvalente et terrain multisports	2013/2014	oui
Piste cyclable Saessolsheim / Ingenheim	2013/2014	oui
Agrandissement du clubhouse de l'Union Sportive	2015/2016	oui
Aménagement village : voirie Nord et entrée Aménagement village : voirie Sud et entrée	2016/2017	oui

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce programme de projets d'investissement.

Travaux de rénovation de l'éclairage du stade :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 12.10.2009, demandant à l'Union Sportive une participation de 1 714,50 €, payable en deux fois, pour les travaux de rénovation de l'éclairage du stade, soit la moitié du coût hors taxe des travaux.

L'entreprise retenue par la municipalité avait d'ores et déjà permis à l'USS de réduire considérablement le coût initial des travaux envisagés.

L'émission du 1^{er} titre de recettes de 857,25 €, datée du 1^{er} décembre 2009, a été suivie d'un refus de payer de la part du Président de l'Union Sportive qui auparavant s'était engagé à faire participer financièrement son club.

Pour débloquer cette situation et éviter un litige, une réunion de concertation a été organisée à la mairie, le 10 mai 2010, avec le comité du football club, au cours de laquelle un terrain d'entente a été trouvé pour réduire cette participation de moitié.

Suite à maintes relances et au non paiement de la somme due depuis décembre 2009, (857,25 €), un huissier mandaté par la Trésorerie de Hochfelden chargée du recouvrement de la créance conformément à la réglementation et au Code Général des Collectivités Territoriales, est intervenu pour mettre sous scellé des biens du club et ce sans autre forme d'intervention de M. le Maire comme l'affirme le communiqué du Président de l'USS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, regrette que l'entêtement du Président ait abouti à une telle situation pour l'Union Sportive et après en avoir délibéré, décide de réduire la participation de l'Union Sportive aux travaux de rénovation de l'éclairage du stade et de la fixer:

- par 8 voix à 857,25 €
- par 1 voix à 3 429 €

et demande que cette participation de 857,25€ soit enfin réglée dans les meilleurs délais à la Trésorerie de Hochfelden.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 9 septembre 2010.

Le Maire